

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2018

N° 72-2018

Document mis
en distribution
Le 14 JUIN 2018

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2017,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Antonio PEREZ

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3622/PR du 6 juin 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2017.

À la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte d'administratif.

Pour l'année 2017, les résultats de fonctionnement des comptes spéciaux s'établissent comme suit :

Compte spécial	Résultat de FCT cumulé au 01/01/2017	Résultat de FCT de l'exercice 2017	Résultat de FCT cumulé au 31/12/2017	Affectation au résultat de fonctionnement reporté
FRPH	3 471 257 117	- 1 790 180 198	1 681 076 919	1 681 076 919
FPPH	462 110 120	10 569 134	472 679 254	472 679 254
FIPTH	222 010 426	20 261 953	242 272 379	242 272 379
FADES	0	0	0	0
FELP	256 224 840	402 589 535	658 814 375	658 814 375
FIGD	3 802 499 385	- 218 350 398	3 584 148 987	3 584 148 987

Pour ce qui concerne le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 213 millions F CFP. Le besoin de financement de la section d'investissement totalisant 70 millions F CFP, le solde disponible après affectation s'établit à 143 millions F CFP. Cet excédent pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

* * * * *

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, lors de sa réunion du 14 juin 2018, le projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2017 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Antonio PEREZ

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1821050DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section
de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2017

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2016-123 APF du 1^{er} décembre 2016 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n° du approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2017 (comptes spéciaux) ;

Vu l'arrêté n° 1076 CM du 6 juin 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2018/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

FRPH

Article 1^{er}.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds de régulation des prix des hydrocarbures, soit *un milliard six cent quatre-vingt-un millions soixante-seize mille neuf cent dix-neuf francs pacifique (1 681 076 919 F CFP)*, est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FPPH

Article 2.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, soit *quatre cent soixante-douze millions six cent soixante-dix neuf mille deux cent cinquante-quatre francs pacifique (472 679 254 F CFP)*, est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FIPTH

Article 3.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, soit *deux cent quarante-deux millions deux cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix-neuf francs pacifique (242 272 379 F CFP)*, est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FDTC

Article 4.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017 du fonds pour le développement du tourisme de croisière, soit *deux cent treize millions sept mille cinq francs pacifique (213 007 005 F CFP)*, se décomposant comme suit :

1- Résultat de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2017	99 376 952 F CFP
- Résultat antérieur reporté (<i>cf. délibération n° 2017-55 APF du 27 juin 2017</i>)	113 630 053 F CFP
(après couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	

Résultat de fonctionnement cumulé	213 007 005 F CFP
--	--------------------------

est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *soixante-dix millions francs pacifique (70 000 000 F CFP)*, déterminé comme suit :

2 - Solde d'investissement

- Solde de l'exercice 2017	61 638 723 F CFP
- Soldes antérieurs reportés	57 518 866 F CFP
- Reste à réaliser	70 000 000 F CFP

Solde cumulé	189 157 589 F CFP
---------------------	--------------------------

L'excédent de la section de fonctionnement est ainsi ramené à *cent quarante-trois millions sept mille cinq francs pacifique (143 007 005 F CFP)* et pourra être repris dans des budgets modificatifs.

FADES

Article 5.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds pour l'amortissement du déficit social s'établit à zéro franc pacifique, par conséquent il n'est prévu aucune affectation au compte 110 « report à nouveau ».

FELP

Article 6.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, soit *six cent cinquante-huit millions huit cent quatorze mille trois cent soixante-quinze francs pacifique (658 814 375 F CFP)* est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FIGD

Article 7.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement du fonds de l'investissement et de garantie de la dette, soit *trois milliards cinq cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-sept francs pacifique (3 584 148 987 F CFP)* est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 8.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG

